



# L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 57 PRINTEMPS 2015

Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>



## SOMMAIRE

|   |  |      |
|---|--|------|
| 3 | Le mot du Maire                        | p1   |
|   | Mairie / Agenda                        | p1   |
|   | Naissances / Décès                     | p2   |
|   | Nouveaux habitants                     | p2   |
|   | Paroisse                               | p2   |
|   | Travaux sur la toiture de l'église     | p2   |
|   | ACM « Les p'tits loups »               | p2   |
|   | Fortes précipitations du 26 avril 2015 | p2   |
|   | L'amicale des sapeurs-pompiers         | p3   |
|   | Cours de Qi-Gong                       | p3   |
|   | Nos écoles                             | p4-5 |
|   | Running loisir                         | p5   |
|   | Quelle eau buvez-vous ?                | p6   |
|   | Horaires des déchetteries              | p7   |
|   | Plan internet haut débit pour l'Aube   | p8   |
|   | Le village vu du ciel                  | p9   |
|   | Dernière minute                        | p9   |
|   | Décisions du conseil municipal         | p10  |
|   | Communiquez                            | p10  |

## MAIRIE

Tel : 03.25.37.52.59.  
Fax : 03.25.37.99.91.  
Mail : [lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr](mailto:lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr)

**Ouverture au public :**  
De 9h à 12h du mardi au samedi

**Fermeture de la Mairie :**  
**Les S 02, S 09, V 15 et S 16 mai 2015**

## AGENDA

**Vendredi 08 mai 2015 :** RDV Place de la Mairie à 10h45 pour la commémoration de la victoire 1939-1945

## LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Lors de sa visite avant les élections départementales, Monsieur Philippe Adnot, sénateur, Président du Conseil Général de l'Aube et désormais Président du Conseil Départemental de l'Aube, nous a appris au moins une bonne nouvelle : en 2017, nous profiterons de la montée en débit du réseau Internet, c'est-à-dire qu'il sera au minimum de 8Mbits. Le confort d'utilisation des connexions sera ainsi nettement amélioré et il permettra la télévision via l'ADSL. La montée en débit internet est financée par le conseil départemental.

Concernant les travaux de la commune, les dossiers sont en cours pour la réfection des réseaux et de la voirie au niveau de la Petite rue, de la rue du Rion et une partie de la rue des deux Justices entre le croisement avec la rue du Bout de Chausson et celui avec la Petite rue.

Nous sommes toujours en attente de la réalisation de la matérialisation des croisements sur la chaussée au niveau de l'axe Arcis - Rilly . La matérialisation de l'intersection Petite rue - rue de la Poste sera effectuée après les travaux de la Petite rue.

L'entreprise Briet est intervenue sur les toits de l'église qui en avaient bien besoin, en attendant des travaux plus conséquents (*plus de détails p2*). Par ailleurs, à cause des trous présents dans le faitage et depuis les derniers travaux où un grillage n'avait pas été remis, les pigeons ont élu domicile dans les sous toitures de l'église. Il est désormais très difficile de leur faire changer leurs habitudes, d'autant plus qu'ils trouvent toujours un endroit pour entrer. Nous finirons par arriver à les déloger !

Des Chapelats nous font écho d'un certain nombre d'incivilités qui entachent la quiétude de notre village.

Certains se plaignent des chiens « errants » et d'autres, des propriétaires de chiens qui les promènent en laisse sans les empêcher de faire leurs besoins sur les arbustes, les portes, les clôtures des riverains ou de la commune.

Par ailleurs, je vous rappelle que le dessus du nouveau mur de la rue de la Poste n'est pas un passage piéton.

Des motos bruyantes et des vélos ne respectent pas les stops.

**Parents, pensez à rappeler sans cesse à vos enfants les règles élémentaires de la circulation !**

Concernant le bruit : pensez à respecter votre entourage.

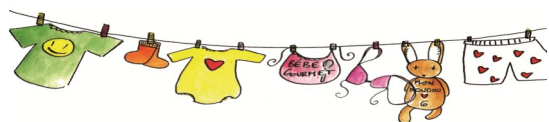
**La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Si chacun y met du sien, on aura tous un peu de liberté en même temps !**

Depuis le 1er avril 2015, l'association « La Ruche » de Chapelle-Vallon ne gère plus la garderie-cantine. Ce sont les 3 communes du RPI qui en ont repris la gestion. L'organisation pédagogique et la restauration sont assurées par les animatrices de l'*Accueil Collectif de Mineurs (ACM) « Les P'tits Loups »* situé à Chapelle Vallon. La gestion administrative est assurée par la mairie des Grandes Chapelles.

Je vous souhaite de bonnes vacances de printemps ... pour ceux qui ont la chance d'en avoir !

D. Gamichon

## NAISSANCES



### FÉLICITATIONS

- > Léo MEROSE, le 04 février 2015 (3 rue des champs)
- > Estéban CHAL, le 03 avril 2015 (11 rue du foyer)

Nous adressons nos félicitations aux parents, ainsi que nos vœux de bonheur et de prospérité aux enfants.

## DÉCÈS



- > Gisèle LAITEM, le 17 janvier 2015 (20 petite rue)
- > Pascal DALLEMAGNE, le 04 février 2015 (23 rue d'Arcis)
- > Sylvie MESSMER, le 13 février 2015 (8 rue du bout de chausson)

Nous adressons nos sincères condoléances à leur famille.

## PAROISSE



Cette année, deux messes seront célébrées à l'église Saint Pierre Saint Paul des Grandes Chapelles :

- le samedi 09 mai à 19h
- le dimanche 05 juillet à 10h30

## NOUVEAUX HABITANTS



Nous souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans le village à M. GOUDOT Jimmy et Mme MAILLY Sandra (4 rue des Ouches).

## TRAVAUX SUR LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Détails des travaux effectués par l'entreprise Briet sur la toiture de l'église :

- 1100 tuiles repiquées et des coffres nettoyés ;
- remplacement de 68 m de tôles de faitage en mauvais état ;
- nettoyage des descentes et remplacement de 15 m ;
- remplacement de 2 tôles fibro et enlèvement de la mousse ;
- peinture des coffres pour en améliorer l'étanchéité ;
- pose de grillages pour éviter l'entrée des pigeons.

Il reste à remettre la tôle en haut du toit du clocher.

## ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)



Visualisez bien ce logo !

Ce gentil p'tit loup souriant, au regard malicieux accueillera désormais vos bambins à la cantine et la garderie de Chapelle-Vallon.

Hormis la gestion qui change de mains, les horaires d'ouverture et la qualité de l'accueil restent inchangées.

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie ou auprès de l'équipe d'animatrices pour inscrire vos enfants pendant les vacances ou en périscolaire.

## FORTES PRÉCIPITATIONS DU 26 AVRIL 2015



Comme à chaque fois où il tombe 45 à 50 mm d'eau en moins d'une heure, nous retrouvons les mêmes endroits critiques dans le village.

Quand les travaux prévus dans la Petite Rue et la rue des Deux Justices seront réalisés, les problèmes **aux intersections Grande Rue, route de Droupt-Saint-Basle, rue des Deux Justices et rue du Bout de Chausson** devraient disparaître, ou tout du moins nettement diminuer.

A l'heure actuelle, les eaux issues des trois quarts de la longueur de la Petite Rue, de la route d'Arcis, rue de la Poste, route de Chapelle Vallon, rue de Rilly et de la première moitié de la Grande Rue transitent par la buse de la Grande Rue. Par conséquent, la récupération des eaux qui arrivent en surface de la 2ème moitié de la Grande Rue, route de Droupt-Saint-Basle et rue des Deux Justices est limitée.

Dans les travaux qui sont prévus Petite Rue – rue des Deux Justices, une buse sera posée et elle récupérera les eaux provenant de la rue de la Poste, route d'Arcis, Petite Rue et rue des Deux Justices. Le volume d'eau dans la buse de la Grande Rue sera alors moins important et la capacité de captage de l'eau en surface sera accrue aux intersections citées plus haut.

Par ailleurs, le bassin de la mare devra être agrandi car il semble que les précipitations intenses deviennent de plus en plus fréquentes. Changements climatiques ou simples épisodes exceptionnels ?

Les autres endroits critiques sont identifiés et ils seront traités ultérieurement.

## L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

### \* *Retour sur le gagnant du panier garni*

Une délégation de sapeurs pompiers est allée remettre le panier garni à M. Francis ECUVILLON, gagnant du jeu des 3 questions proposé à l'occasion de la tournée des calendriers.



### \* *Les Roulées*

Les pompiers remercient chaleureusement les habitants du village pour leur accueil à l'occasion des Roulées.

### \* *Recrutement de sapeurs pompiers*

Vous souhaitez devenir Sapeur Pompier Volontaire ?

Que vous soyez homme ou femme, vous devez :

- Avoir 16 ans
- Jouir de vos droits civiques
- Satisfaire à des critères d'aptitude physique
- Subir un examen médical

Pour plus de renseignement, venez-vous adresser à la Mairie !

## COURS DE QI GONG

Souplesse, maîtrise plus précise du corps, concentration, affinement de la respiration : tous ces éléments se conjuguent pour permettre à chacun de mieux gérer son stress et neutraliser les petits inconvénients liés aux caprices du temps.

Voilà certains aspects bénéfiques de la pratique de cette activité énergétique !



## NOS ECOLES



### Evènements à venir :

• **Jeudi 11 juin : tournoi de hand-ball** pour les élèves de CE1 à CM2 sur le terrain des sports de Sainte-Maure.

• **Vendredi 19 juin : fête de l'école à partir de 18h.**

A ce titre, les élèves passeront bientôt vous voir pour la vente des tickets de tombola. Comme d'habitude, soyez généreux et faites ainsi vivre la coopérative scolaire de l'école : il y a encore cette année de très beaux lots à gagner !

### Sorties scolaires :

• **Jeudi 28 mai** : les CM1/CM2 se rendront à Méry/Seine en vélo

• **Mardi 23 juin** : les CE1/CE2 partiront toute la journée sur le site gallo-romain d'Alésia, tandis que les élèves de la TPS au CP iront au parc de l'Auxois.

### Evènement passé :

**Le cross d'hiver** s'est déroulé le **mardi 17 février** aux abords du terrain des sports des Grandes Chapelles. 233 enfants de la grande section au CM2 y ont participé.

Les écoles invitées étaient les RPI de Dierrey-Saint Pierre et de Faux-Villecerf, ainsi que le cycle 3 des écoles de Savières et de Vallant-Saint-Georges.

Ci-après, quelques photos souvenirs :



## NOS ECOLES (SUITE)



Podiums CE2 filles et CE2 garçons



Podium CM1 garçons



## RUNNING LOISIR



**Vous aimez ou aimeriez pratiquer la course à pieds ?** Alors rejoignez nous pour un petit footing 2 fois par semaine. Nous sommes déjà un groupe de 4 personnes d'âges et de niveaux différents, idéal pour faire connaissance et créer des liens dans notre petit village !

**N'ayez pas peur de venir nous rejoindre !**

Si intéressé, vous pouvez contacter Sandrine au : 06.52.90.39.41 / 03.25.37.99.75.

L'ARS de Champagne-Ardenne vous informe...

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? BILAN 2014 DE LA QUALITE DE L'EAU

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :  
COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES



### Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2014, le contrôle sanitaire dans le département de l'Aube a donné lieu à **2363** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

### Des gestes simples !

1. Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.

2. Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

3. Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

4. Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

5. Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

## 1 ORIGINE DE VOTRE EAU



L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **LES GRANDES CHAPELLES RESEAU**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en régie communale.

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection par déclaration d'utilité publique, et subit un traitement de désinfection.

## 2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

### Bactériologique

**Les normes ?** Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

**Nombre de mesures : 6**  
**Nombre d'analyses non conformes : 0**

Eau de bonne qualité bactériologique

### Nitrates

**Les normes ?** Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50mg/l.

**Teneur moyenne : 53,2 mg/l**

Eau présentant une teneur en nitrates très élevée, déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons

### Pesticides

**Les normes ?** Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1µg/l par substances ou 0,5µg/l pour la somme des molécules.

**Résultats des mesures :**

Présence d'au moins une molécule de pesticide dont la teneur est supérieure à 0,1 µg/l

Eau non conforme

### Dureté

**Les normes ?** Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

**Valeur : 24,5 °F**

Eau de dureté moyenne

### Fluor

**Les normes ?** Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

**Teneur moyenne : 0,12 mg/l**

Teneur faible en fluor.

### Autres paramètres

## 3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :



Eau de qualité dégradée par les nitrates et les produits phytosanitaires, déconseillée pour les femmes enceintes et les nourrissons, et nécessitant une amélioration de la ressource.

Plus d'informations : ARS de Champagne-Ardenne - Délégation territoriale de l'Aube  
Cité Administrative des Vassales - BP 763 - 10025 Troyes cedex - Tel : 03 25 76 21 00

Retrouvez les fiches bilan de l'eau de toutes les communes de la région sur [www.ars.champagne-ardenne.sante.fr](http://www.ars.champagne-ardenne.sante.fr)  
En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

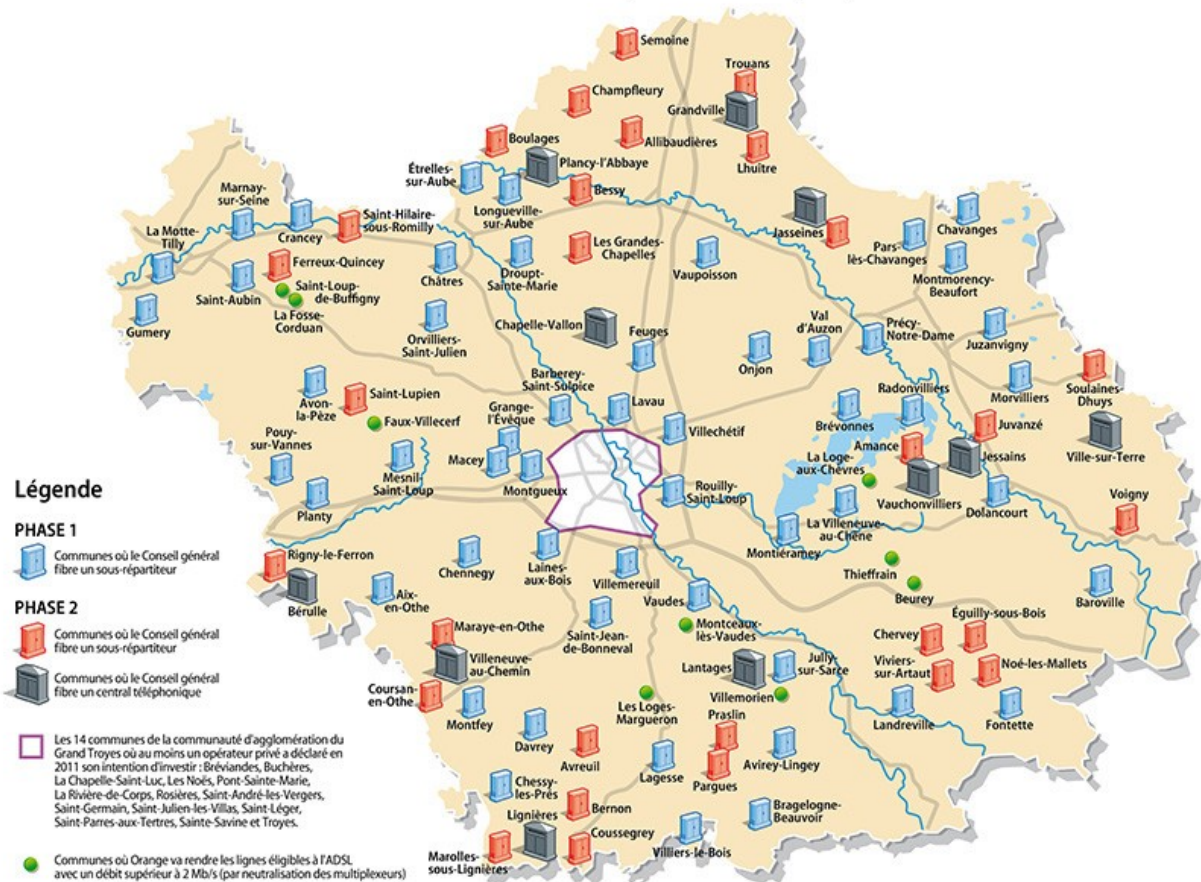
TELEPHONE COMMUNAUTE DE COMMUNES : 03 25 70 26 06

|   | Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre | Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars |
|---|--|--|
| <b>DECHETTERIE DE FONTAINE LES GRES</b> |  |  |
| Lundi                                   | 13h30 - 19h00                          | 13h30 - 16h30                          |
| Mardi                                   | Fermée                                 | Fermée                                 |
| Mercredi                                | Fermée                                 | Fermée                                 |
| Jeudi                                   | 13h30 - 17h30                          | 13h30 - 16h30                          |
| Vendredi                                | Fermée                                 | Fermée                                 |
| Samedi                                  | 9h00 - 12h00<br>13h30 - 17h00          | 9h00 - 12h00<br>13h30 - 16h00          |

|                                      | Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre | Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars |
|--------------------------------------|--|--|
| <b>DECHETTERIE DE MERY SUR SEINE</b> |  |  |
| Lundi                                | 9h00 - 12h00<br>13h30 - 17h30          | 13h30 - 16h30                          |
| Mardi                                | Fermée                                 | Fermée                                 |
| Mercredi                             | 13h30 - 19h00                          | 13h30 - 16h30                          |
| Jeudi                                | Fermée                                 | Fermée                                 |
| Vendredi                             | 13h30 - 17h30                          | 13h30 - 16h30                          |
| Samedi                               | 9h00 - 12h00<br>13h30 - 17h30          | 9h00 - 12h00<br>13h30 - 16h30          |

|                                    | Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre | Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars |
|------------------------------------|--|--|
| <b>DECHETTERIE DE SAINT MESMIN</b> |  |  |
| Lundi                              | 9h00 - 12h00<br>13h30 - 17h30          | 13h30 - 16h30                          |
| Mardi                              | 13h30 - 19h00                          | 13h30 - 16h30                          |
| Mercredi                           | 13h30 - 17h30                          | 13h30 - 16h30                          |
| Jeudi                              | Fermée                                 | Fermée                                 |
| Vendredi                           | 13h30 - 17h30                          | 13h30 - 16h30                          |
| Samedi                             | 9h00 - 12h00<br>13h30 - 17h00          | 9h00 - 12h00<br>13h30 - 16h00          |

## Plan Internet haut débit pour l'Aube (montée en débit par la fibre optique)



### Le choix de la montée en débit

Au vu du diagnostic, trois scénarii étaient possibles :

- **Le *statu quo*** : en l'occurrence, sans initiative publique, il est probable que les niveaux de couverture de l'Aube seraient restés en l'état. Tout au plus, la zone ADSL s'élargirait après la neutralisation de ses multiplexeurs par Orange. Ces dispositifs qui, au siècle dernier, ont permis d'accélérer l'accès au téléphone, sont incompatibles avec le déploiement de l'ADSL.
- **Le « tout fibre »** : cette solution a rapidement été rejetée car très complexe, longue à mettre en œuvre et aussi trop coûteuse. Le déploiement de la fibre optique pour tous les Auboises, hors Grand Troyes, aurait ainsi coûté 188 millions d'euros (pour mémoire, le budget annuel du Département est de 370 millions d'euros). Un tel raccordement serait revenu de 1 450 € à 3 410 € par ligne.
- **La fibre optique du central au sous-répartiteur** : cette méthode s'est imposée comme la plus pertinente pour rendre des lignes éligibles à l'ADSL et améliorer les débits des foyers les moins bien desservis actuellement. En remplaçant par de la fibre optique le fil de cuivre qui relie certains sous-répartiteurs à leur central téléphonique, le Département va résoudre le problème de l'affaiblissement du signal. Dans certains cas, il va même fibrer certains centraux téléphoniques. En effet, quand les données transitent via la liaison cuivre, plus l'abonné est éloigné du sous-répartiteur, plus le débit de sa ligne diminue. Outre le fait qu'il améliore la situation de nombreux foyers dans un délai raisonnable, ce scénario offre l'avantage d'être évolutif. Il laisse aux collectivités auboises qui le souhaiteraient, la possibilité d'initier leur propre projet FTTH sur leurs fonds propres.



## LE VILLAGE VU DU CIEL

Vous êtes-vous repérés sur cette photographie aérienne du village ?  
Quelles sont les deux rues représentées ci-dessous ?



### DERNIÈRE MINUTE

Nous vous informons qu'un cirque est de passage dans notre commune le **30 avril** prochain à **17h**.  
Le prix de l'entrée est de 5€.

060 224 84 19  
43 RUE DU CHAMP LOOP  
95410 GROSLEY

# LE CLOWN ET LA PARADE DES ANIMAUX SAVANTS

Madame ou Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter, par la présente, l'autorisation de présenter un spectacle de clowns en plein air dans votre ville à la date du : 30/04/2015

Nous vous demandons également l'autorisation d'annoncer la venue de notre spectacle au moyen d'un véhicule sonorisé ainsi que de panneaux publicitaires qui seront retirés dès la fin de notre représentation.

Nous nous engageons à respecter les lieux qui seront mis à notre disposition et à les rendre dans l'état où ils nous auront été confiés.

Si la date ne vous convenait pas, auriez-vous l'amabilité de m'en proposer d'autres à votre convenance.

Dans l'attente d'une réponse que j'espère favorable de votre part, veuillez recevoir, Madame ou Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Bonjour accord,  
le 22/04/2015

## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 23 janvier 2015*

En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 9

### **1—Acompte sur subvention pour l'association La Ru- che**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association La Ru che a besoin d'un acompte sur la subvention attribuée tous les ans, afin de pouvoir subvenir à ses dépenses.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité de verser un acompte de 4 000€ à l'association La Ru che.

### **2—Facturation étiquettes propagande**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a demandé à la commune de fournir les étiquettes, imprimées avec les adresses des électeurs, nécessaires à l'acheminement de la propagande pour les élections départementales de mars prochain. Ces étiquettes peuvent être facturées à la Préfecture.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de facturer les étiquettes à 0.06 € l'unité.

## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 05 mars 2015*

En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

### **1—2ème acompte sur subvention pour l'association La Ru che**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association La Ru che a besoin demande de nouveau un acompte sur la subvention attribuée tous les ans, afin de pouvoir subvenir à ses dépenses.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité de verser un nouvel acompte de 4 250 € à l'association La Ru che.

### **2—Terrain Vivescia**

La commune de Les Grandes Chapelles a décidé de se rendre acquéreur d'une partie de la parcelle située RD 65 lieu-dit « La Lampe » cadastré Y185 à Les Grandes Chapelles.

La commune a besoin d'une superficie d'environ 1 100 m2 pour l'aménagement d'un bassin pour les eaux pluviales et d'un emplacement pour installer les bennes à verres, à papiers et vêtements.

La société VIVESCIA propose de vendre ce terrain sur la base de 10 000€ l'hectare avec prise en charge des frais de notaire et de géomètre par la commune.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité cette proposition.

## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 23 mars 2015*

En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

### **1—Prix de l'eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération du 13 décembre 2013 décidant l'étude d'un schéma d'aménagement en eau potable sur le Nord-Ouest Aubeois, il est nécessaire de prévoir le financement de ce projet. Pour ce fait il est nécessaire d'augmenter le prix de l'eau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de fixer l'eau à partir du 01 juillet 2015 à 1,10€ le m3

### **2—Reprise compétence de la garderie cantine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dissolution de l'Association « La Ru che » aura lieu le 31 mars 2015. Il est donc urgent de prendre une décision pour la continuité de la garderie et de la cantine.

La commune de Les Grandes Chapelles propose de reprendre la gestion de la garderie et cantine, pour ce fait il doit être créé de droit à compter du 01/04/2015 des emplois pour le personnel transféré de l'association à la commune.

Deux agents seront repris conformément à leur grade en CDI et leur salaire net sera maintenu :

- un adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe échelle 4 à 35h/mois
- un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe échelle 3 à 30h/mois

Conformément à la réglementation, la rémunération et le régime d'indemnités des agents seront maintenus en totalité.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité :

- De reprendre la compétence de garderie et cantine
- De reprendre le personnel
- Charge le Maire de saisir le comité technique pour avis sur ces transferts



### **COMMUNIQUEZ !**

Le prochain numéro de l'Echo Chapelat paraîtra cet été.

N'hésitez pas à transmettre vos articles et photos pour **fin juin 2015** à la Mairie.

Merci d'avance pour votre contribution à la rédaction de votre journal local !